

Contrat de fusion pour

Commune municipale de Reconvilier
Commune mixte de Saules

TABLE DES MATIERES

REMARQUE PRÉLIMINAIRE 3

1. GÉNÉRALITÉS 3

2. NOM, ARMOIRIES ET TERRITOIRE DE LA COMMUNE ISSUE DE LA FUSION / TRACÉ DES LIMITES 4

3. SCRUTIN ET MISE EN ŒUVRE 4

4. STATUT DES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES INDIRECTEMENT CONCERNÉES 5

5. ORGANISATION DE LA NOUVELLE COMMUNE MIXTE DE CLAIRVAL APRÈS LA FUSION 5

6. COMPTES ANNUELS ET BUDGET 6

7. DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET DISPOSITIONS FINALES 7

ANNEXES AU CONTRAT DE FUSION : 9

ANNEXE 1 : REPRÉSENTATION CARTOGRAPHIQUE DES NOUVELLES LIMITES COMMUNALES 10

ANNEXE 2 : ARMOIRIES DE LA COMMUNE MIXTE DE CLAIRVAL 11

PIÈCE JOINTE AU CONTRAT DE FUSION : 12

PIÈCE JOINTE : LISTE DES PARCELLES DES IMMEUBLES DES COMMUNES CONTRACTANTES CONCERNÉS PAR LA FUSION 13

A. COMMUNE MUNICIPALE DE RECONVILIER 13

B. COMMUNE MIXTE DE SAULES 18

Remarque préliminaire

Les corps électoraux de la Commune municipale de **Reconvilier** ainsi que de la Communes mixte de **Saules**, se fondant sur les articles 4c, alinéa 1, lettre *b,* 4c alinéa 2 et 4e de la Loi du 16 mars 1998 sur les communes (LCo) et l'article 23, alinéa 1, lettre *e* LCo en relation avec l'article 2 de l'Ordonnance du 16 décembre 1998 sur les communes (OCo), adoptent le contrat de fusion suivant :

1. Généralités

But

Art. 1[1] La Commune municipale de Reconvilier ainsi que la Commune mixte de Saules décident de fusionner en une nouvelle Commune mixte du nom de **Clairval.**

Contenu du contrat

Art. 2[1] Le présent contrat règle les modalités et l'exécution de la fusion. Il précise en particulier :

a) le nom et les armoiries de la nouvelle **Commune mixte de Clairval**,

b) le tracé des nouvelles limites communales,

c) la décision relative au règlement d'organisation, au règlement des élections et au règlement de fusion,

d) le calendrier, le déroulement et l'exécution de la fusion de la Commune municipale de Reconvilier et de la Commune mixte de Saules,

e) les répercussions sur d'autres collectivités de droit public,

f) la constitution des organes et les principes de l'organisation de la nouvelle Commune mixte de Clairval,

g) la compétence de vérifier et d'approuver les derniers comptes annuels des Communes contractantes,

h) la décision relative à l'adoption du premier budget de la nouvelle Commune.

Devoir de fidélité

Art. 3[1] Les Communes contractantes renoncent à tout acte contrevenant au présent contrat.

[2] Les Exécutifs des Communes contractantes s'engagent en particulier à ne modifier les rapports de service du personnel que d'un commun accord.

[3] Ils se communiquent réciproquement, au préalable,

a la prise en charge de tâches nouvelles,

b les modifications apportées aux affiliations ou aux formes de coopération intercommunale,

c la volonté de procéder à des investissements importants.

2. Nom, armoiries et territoire de la Commune issue de la fusion / Tracé des limites

Nom

Art. 4 [1] La Commune mixte issue de la fusion porte le nom de **Clairval**.

Les localités portent les noms de Reconvilier et Saules.

Territoire

Art. 5 La nouvelle Commune mixte de Clairval englobe le territoire et la population des anciennes Communes de Reconvilier et de Saules.

Limites communales

Art. 6 [1] Les limites communes aux collectivités contractantes sont supprimées. Pour le reste, les limites de la Commune nouvellement créée correspondent à celles des Communes supprimées.

[2] Une représentation cartographique du tracé des limites communales figure à l'annexe 1.

Armoiries

Art. 7 Une représentation des armoiries de la nouvelle Commune mixte de Clairval figure à l'annexe 2.

3. Scrutin et mise en œuvre

Modalités du scrutin, conclusion du contrat

Art. 8 [1] Le présent Contrat de fusion, le Règlement de fusion, le Règlement d'organisation ainsi que le Règlement concernant les élections et les votations de la nouvelle Commune mixte de Clairval sont soumis au corps électoral des Communes contractantes au cours du même scrutin.

[2] Le présent Contrat est réputé conclu dès son acceptation par le corps électoral de la Commune municipale de Reconvilier ainsi que de la Commune mixte de Saules.

[3] Si le nouveau Règlement d'organisation et le Règlement sur les élections et les votations n'est pas accepté par toutes les Communes, les Conseils municipaux des Communes contractantes soumettent au corps électoral un Règlement d'organisation remanié avant la date prévue de la fusion. Si celui-ci est aussi rejeté, c'est l'article 4g, alinéa 2 LCo qui s'applique.

[4] Si le Règlement de fusion n'est pas accepté par toutes les Communes, les Conseils municipaux des Communes contractantes soumettent au corps électoral un règlement remanié avant la date prévue de la fusion.

[5] Si aucun Règlement de fusion n'a été approuvé à la date de la fusion, seuls sont valables, à partir de cette date, les actes législatifs des anciennes Communes municipale/mixte de Reconvilier et Saules, à l'exception des réglementations fondamentales en matière de construction ainsi que des plans de quartier, qui restent en vigueur à l'intérieur des anciennes limites des Communes contractantes.

Date et effet de la fusion

Art. 9 [1] La fusion de la Commune municipale de Reconvilier ainsi que de la Commune mixte de Saules a lieu le 1er janvier 2027, sous réserve de son approbation par l'organe compétent du canton de Berne.

[2] La nouvelle Commune mixte de Clairval succède aux Communes contractantes à la date de l'entrée en force de la fusion (succession universelle).

[3] À partir de l'entrée en force de la fusion, la nouvelle Commune mixte de Clairval répond seule, à l'égard des tiers, des engagements pris par les Communes contractantes.

Mise en œuvre

Art. 10 [1] Les Exécutifs des Communes contractantes veillent, jusqu'au 31 décembre 2026, à la mise en œuvre du présent contrat.

[2] Ils sont en particulier responsables du respect du calendrier fixé et de l'information adéquate du public.

[3] Après le 31 décembre 2026 cette tâche incombe au Conseil communal de la nouvelle Commune mixte de Clairval.

4. Statut des collectivités publiques indirectement concernées

Paroisses / Communes bourgeoises

Art. 11 Le statut des Paroisses et de la Commune bourgeoise de Reconvilier demeure inchangé.

Syndicats de communes

Art. 12 La nouvelle Commune mixte de Clairval succède aux Communes contractantes dans les Syndicats de communes existants dans les limites des droits et des obligations antérieurs. Les conventions ayant une autre teneur sont réservées.

5. Organisation de la nouvelle Commune mixte de Clairval après la fusion

Organisation

Art. 13 [1] La nouvelle Commune mixte de Clairval dispose des organes suivants :

a) le corps électoral (statuant en Assemblée communale ou bourgeoise, par vote aux urnes ou par élection aux urnes),
b) le Conseil communal et ses membres, dans la mesure où ceux-ci ont un pouvoir décisionnel,
c) l'organe de vérification des comptes,
d) les commissions dotées d'un pouvoir décisionnel,
e) le personnel habilité à représenter la Commune.

[2] Au surplus, l'organisation de la nouvelle Commune mixte de Clairval est régie par son nouveau règlement d'organisation.

Organes

Art. 14 [1] Le mandat des organes des Communes contractantes prend fin à la date de l'entrée en force de la fusion. Les dispositions dérogatoires du règlement de fusion sont réservées.

[2] Après l'approbation du présent contrat par l'organe compétent, sont élus, en conformité avec le Règlement d'organisation de la nouvelle Commune mixte de Clairval, à la date de la fusion (art. 9) :

a) la Mairesse ou le Maire de la nouvelle Commune mixte de Clairval,

b) les membres du Conseil communal de la nouvelle Commune mixte de Clairval,

c) le ou la Président-e de l'Assemblée communale de la nouvelle Commune mixte de Clairval,

d) le ou la Vice-Président-e de l'Assemblée communale de la nouvelle Commune mixte de Clairval,

e) les membres de la Commission d'école de la nouvelle Commune mixte de Clairval.

[3] Pour les élections au sens de l'alinéa 2, lettres a à d, sont électrices et électeurs et éligibles les ayants droit au vote des communes contractantes. Pour les élections au sens de l'alinéa 2, lettre e, sont éligibles les ayants droit au vote en matière fédérale. Les circonscriptions électorales sont fixées dans le règlement de fusion.

[4] Les autres organes de la nouvelle Commune mixte de Clairval sont élus après la fusion entrée en force en conformité avec le Règlement d'organisation et le Règlement sur les élections et les votations de la Commune mixte de Clairval.

Personnel

Art. 15 [1] Le personnel des Communes contractantes est transféré à la Commune mixte de Clairval nouvellement créée.

[2] Le traitement du personnel au 31 décembre 2026 est acquis sans limitation dans le temps.

6. Comptes annuels et budget

Approbation des derniers comptes

Art. 16 [1] L'examen des comptes annuels 2026 des Communes contractantes est effectué par l'organe de vérification des comptes de la nouvelle Commune.

[2] L'approbation des comptes annuels 2026 des Communes contractantes a lieu après la fusion. Elle incombe à l'organe compétent de la nouvelle Commune mixte de Clairval.

Budget

Art. 17 [1] Le budget du compte de résultats pour l'année 2027 et le plan financier pour les années 2027 à 2031 sont préparés par le Groupe de travail intercommunal.

[2] Les électeurs et électrices des deux Communes réunies arrêtent le budget du compte de résultats et fixent la quotité des impôts obligatoires et le taux des impôts communaux facultatifs pour l'année 2027, avant le 31.12.2026.

7. Dispositions transitoires et dispositions finales

Effets du contrat

Art. 18 Le présent contrat déploie ses effets dès son acceptation par les corps électoraux de la Commune municipale de Reconvilier ainsi que de la Commune mixte de Saules, sous réserve de son approbation par l'organe compétent du canton de Berne.

Répartition des frais

Art. 19 Les frais résultants de la mise en œuvre du présent contrat sont pris en charge par la nouvelle Commune mixte de Clairval.

Compétence en cas de litige

Art. 20 Les litiges résultant du présent contrat sont tranchés par la préfète ou le préfet que désigne le droit cantonal.

Actes législatifs

Art. 21 Le Règlement de fusion régit le maintien de la validité des actes législatifs, y compris des règlementations fondamentales en matière de construction ainsi que des plans de quartier des Communes contractantes.

Annexes

Art. 22 Les annexes suivantes font partie intégrante du présent contrat :

1. Représentation cartographique des nouvelles limites communales,
2. Armoiries de la Commune mixte de Clairval.

Arrêté le 14 juin 2026 par le corps électoral de la Commune municipale de Reconvilier

Au nom de la Commune municipale de Reconvilier

Le Président — Le Secrétaire

MUNICIPALITÉ DE RECONVILIER

Mention de l'approbation par le canton

Approuvé par le Conseil-exécutif
le 16. Sep. 2026
le chancelier:

Arrêté le 14 juin 2026 par le corps électoral de la Commune mixte de Saules

Au nom de la Commune mixte de Saules

Le Vice-Président — La Secrétaire

Brosteau — Bessin

COMMUNE MIXTE SAULES J.B.

Certificat de dépôt public

Le Secrétaire municipal a déposé publiquement le présent Contrat de fusion au secrétariat municipal du 14 mai 2026 au 13 juin 2026 (pendant les 30 jours avant le vote aux urnes du 14 juin 2026). Le dépôt public a été publié le 13 mai 2026 dans l'organe de publication officiel de la Commune.

Reconvilier, le 14 juin 2026

Le Secrétaire municipal

M-A Léchot

La Secrétaire communale a déposé publiquement le présent Contrat de fusion au secrétariat communal du 14 mai 2026 au 13 juin 2026 (pendant les 30 jours avant le vote aux urnes du 14 juin 2026). Le dépôt public a été publié le 13 mai 2026 dans l'organe de publication officiel de la Commune.

Saules, le 14 juin 2026

La Secrétaire communale

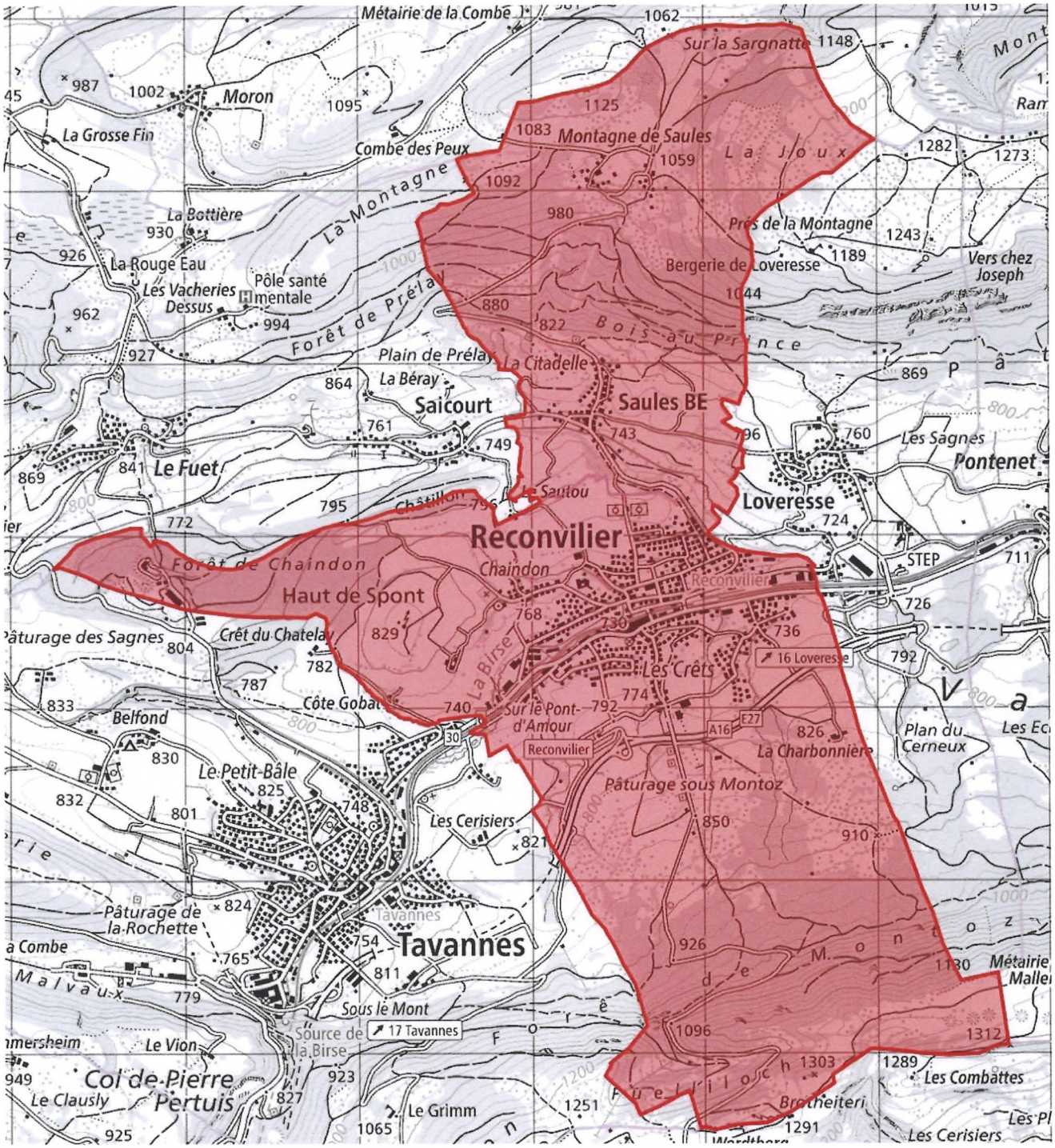
S. Bassin

Annexes au contrat de fusion :

Annexe 1 : Représentation cartographique des nouvelles limites communales

Annexe 2 : Armoiries de la Commune mixte de Clairval

Annexe 1 : Représentation cartographique des nouvelles limites communales



Annexe 2 : Armoiries de la Commune mixte de Clairval



« De gueules, à trois pissenlits d'or posés en chevron renversé, feuillés de 4 pièces et tigés d'argent groupées à leur base, le tout issant d'un mont de sable. »

Pièce jointe au contrat de fusion :

Pièce jointe 1 : Liste des parcelles des immeubles des Communes contractantes concernés par la fusion

Pièce jointe : Liste des parcelles des immeubles des Communes contractantes concernés par la fusion

A. Commune municipale de Reconvilier

N° de parcelle	Situation	Type de bien	Propriétaire
12	Reconvilier	Hangar	Commune municipale
20	Reconvilier		Commune municipale
25	Reconvilier	Garage	Commune municipale
25	Reconvilier	Hangar des pompes	Commune municipale
28	Reconvilier		Commune municipale
29	Reconvilier		Commune municipale
33	La Côte Cuillée, Reconvilier		Commune municipale
47	Reconvilier		Commune municipale
48	Reconvilier		Commune municipale
48	Reconvilier		Commune municipale
100	Passage de la Promenade, Reconvilier		Commune municipale
102	Reconvilier		Commune municipale
103	Reconvilier		Commune municipale
108	Reconvilier		Commune municipale
111	Passage de l'Etoile, Reconvilier		Commune municipale
125	Forêt de Chaindon, Reconvilier		Commune municipale
151	Chaindon, Reconvilier	Morgue-WC-Toilette	Commune municipale
160	Crêt du Facteur, Reconvilier		Commune municipale
171	Passage des Primevères, Reconvilier		Commune municipale
191	La Promenade, Reconvilier		Commune municipale
193	Reconvilier		Commune municipale
193	La Promenade, Reconvilier		Commune municipale
215	Reconvilier		Commune municipale
222	Reconvilier		Commune municipale
223	Reconvilier		Commune municipale
237	Passage de l'Ancienne poste, Reconvilier		Commune municipale
238	Reconvilier, Rue de la Cure		Commune municipale
245	Reconvilier, Rue des Fraîches		Commune municipale
266	Le Cheminet, Le Pommé au Loup, Reconvilier		Commune municipale
267	Reconvilier		Commune municipale
287	Crêt du Facteur, Reconvilier		Commune municipale
288	Nonceruz, Reconvilier		Commune municipale
301	Reconvilier		Commune municipale
302	Reconvilier		Commune municipale
314	Reconvilier	Hotel de Ville	Commune municipale
349	La Fiose, Reconvilier		Commune municipale

369	Reconvilier		Commune municipale
377	Le Champ des Crêts, Reconvilier		Commune municipale
381	Reconvilier		Commune municipale
389	Reconvilier, Rue de l'Est		Commune municipale
390	La Côte Gobat, Reconvilier		Commune municipale
395	Reconvilier, Terre de Bonné		Commune municipale
442	Nonceruz, Reconvilier		Commune municipale
459	Reconvilier, Rue de la Cure		Commune municipale
468	Reconvilier		Commune municipale
470	Reconvilier		Commune municipale
471	Châtillon, Reconvilier		Commune municipale
476	Reconvilier		Commune municipale
499	Reconvilier		Commune municipale
500	Reconvilier		Commune municipale
538	Reconvilier		Commune municipale
540	Chemin des Bouleaux, Reconvilier		Commune municipale
583	Le Pommé au Loup, Reconvilier, Rue du Pommé au Loup		Commune municipale
597	Reconvilier, Rue de Bonné		Commune municipale
610	La Côte Cuillée, Reconvilier		Commune municipale
644	Impasse de la Carrière, Reconvilier		Commune municipale
648	Reconvilier, Rue de la Cure		Commune municipale
660	Reconvilier		Commune municipale
676	Haut de Spont, Reconvilier		Commune municipale
709	Reconvilier, Sur le Pont d'Amour		Commune municipale
725	Reconvilier		Commune municipale
755	Chemin des Mésanges, Reconvilier		Commune municipale
784	Reconvilier		Commune municipale
798	Reconvilier, Rue de la Colline		Commune municipale
806	Le Pommé au Loup, Reconvilier, Rue du Pommé au Loup		Commune municipale
825	Reconvilier		Commune municipale
828	Chemin du Stade, Fontenais, Reconvilier		Commune municipale
854	Reconvilier		Commune municipale
958	La Creuse, Reconvilier		Commune municipale
978	Le Champ des Crêts, Reconvilier		Commune municipale
979	Chemin des Jonquilles, Reconvilier		Commune municipale
1002	Chemin des Bosquets, Le Champ des Crêts, Reconvilier		Commune municipale
1101	Chaindon, Le Clos au Moine, Reconvilier		Commune municipale
1103	Reconvilier		Commune municipale
1149	La Promenade, Reconvilier		Commune municipale
1197	Reconvilier		Commune municipale

1208	Le Pâturage sous Montoz, Reconvilier	Ciblerie	Commune municipale
1257	Reconvilier		Commune municipale
1260	Reconvilier		Commune municipale
1271	Reconvilier, Rue des Nouettes		Commune municipale
1294	Chaindon, La Côte Cuillée, Reconvilier, Sur le Pont d'Amour		Commune municipale
1302	Reconvilier, Rue des Fraîches		Commune municipale
1328	Reconvilier	Bucher	Commune municipale
1328	Reconvilier	Remise	Commune municipale
1328	Reconvilier	Creche	Commune municipale
1342	La Vauche, Le Ronte, Reconvilier		Commune municipale
1374	Reconvilier, Vie des Crêts	Habitation/grange	Commune municipale
1394	Reconvilier, Rue de Boron		Commune municipale
1401	Le Rond Champ, Reconvilier		Commune municipale
1420	Chaindon, Reconvilier		Commune municipale
1476	Reconvilier		Commune municipale
1535	Le Champ des Crêts, Reconvilier		Commune municipale
1552	Les Molez, Reconvilier		Commune municipale
1554	Chemin du Nord, Reconvilier		Commune municipale
1587	Dos-la-Velle, Reconvilier		Commune municipale
1633	Reconvilier, Route de Tavannes		Commune municipale
1637	Reconvilier		Commune municipale
1649	Chaindon, Reconvilier		Commune municipale
1657	La Charbonnière, Reconvilier		Commune municipale
1679	Reconvilier		Commune municipale
1697	Le Pâturage sous Montoz, Reconvilier		Commune municipale
1717	Courtes-Rayes, Reconvilier		Commune municipale
1740	Dos-la-Velle, Reconvilier, Terre de Bonné		Commune municipale
1751	Reconvilier, Rue du Bruye		Commune municipale
1798	Reconvilier	Grenier	Commune municipale
1804	Reconvilier	Habitation	Commune municipale
1808	Les Condémines, Reconvilier		Commune municipale
1843	Chaindon, La Source, Reconvilier, St-Léonard		Commune municipale
1914	La Combe, Reconvilier		Commune municipale
1944	Le Benevis, Reconvilier		Commune municipale
2036	Reconvilier, Rue des Oeuchettes		Commune municipale
2076	La Combe, Reconvilier		Commune municipale
2085	Reconvilier, Rue du Collège		Commune municipale
2301	Fontenais, La Beray, Le Sautou, Reconvilier		Commune municipale
2315	Reconvilier, Route de Chaindon		Commune municipale
2341	Reconvilier		Commune municipale
2355	Reconvilier, Rue des Prés		Commune municipale

2387	Reconvilier	Bâtiment Public	Commune municipale
2387	Reconvilier	Remise	Commune municipale
2392	Reconvilier, Rue du 16 Mars		Commune municipale
2413	La Combe, Reconvilier		Commune municipale
2423	Bellevue, Reconvilier		Commune municipale
2439	Chemin du Stade, Reconvilier		Commune municipale
2490	Au Creux, Châtillon, Le Clos du Bois, Reconvilier		Commune municipale
2616	Reconvilier	Entrepôt	Commune municipale
2681	Reconvilier		Commune municipale
2704	Chemin de la Coperie, Jolimont, Reconvilier		Commune municipale
2761	Nonceruz, Reconvilier	Bâtiment commercial	Commune municipale
2782	Reconvilier		Commune municipale
2819	La Combe, Reconvilier		Commune municipale
2832	Reconvilier	WC Puplique	Commune municipale
2832	Reconvilier	Jardin d'enfants	Commune municipale
2832	Reconvilier	Minigolf	Commune municipale
2834	Reconvilier		Commune municipale
2873	Reconvilier		Commune municipale
2883	Reconvilier, Rue de la Colline		Commune municipale
2927	Reconvilier		Commune municipale
2951	Reconvilier		Commune municipale
2984	La Côte Gobat, Les Prés de six Faulx, Reconvilier		Commune municipale
2995	Reconvilier		Commune municipale
3078	Fontenais, Reconvilier		Commune municipale
3095	Reconvilier		Commune municipale
3095	Reconvilier	Usine	Commune municipale
3115	Reconvilier		Commune municipale
3228	Reconvilier, Rue du Bruye		Commune municipale
3284	Reconvilier, Rue du Dr. Tièche		Commune municipale
3424	Champs Biains, Reconvilier		Commune municipale
3513	Au Perchat, Forêt de Chaindon, Les Prés de six Faulx, Reconvilier		Commune municipale
3534	Au Perchat, Haut de Spont, Reconvilier		Commune municipale
3618	Reconvilier	Dépôt	Commune municipale
3779	Forêt de Chaindon, Reconvilier		Commune municipale
4033	Ancienne route de Chaindon, Chaindon, Reconvilier, Route de Chaindon		Commune municipale
4051	Reconvilier, Rue de Bel-Air		Commune municipale
4063	La Creuse, Les Condémines, Reconvilier, Sur le Bochet		Commune municipale
4221	Au Perchat, Châtillon, Le Clos au Moine, Reconvilier		Commune municipale
4227	Reconvilier, Vie des Crêts		Commune municipale

4544	Reconvilier		Commune municipale
4544	Reconvilier	Tennis	Commune municipale
4544	Reconvilier		Commune municipale
4544	Reconvilier	Tennis	Commune municipale
5129	Reconvilier		Commune municipale
5462	Reconvilier		Commune municipale
5624	Reconvilier	Habitation/Cabinet Medic.	Commune municipale
5624	Reconvilier	Hangar	Commune municipale
5624	Reconvilier	Garage	Commune municipale
5849	La Combe au Voèble, Le Ronte, Les grands Champs, Reconvilier		Commune municipale
5973	Reconvilier, Rue du Moulin		Commune municipale
6719	Reconvilier		Commune municipale
7230	Reconvilier	Collège	Commune municipale
7230	Reconvilier	WC Puplique	Commune municipale
8921	En Boron, Reconvilier	Vestiaires	Commune municipale
8921	En Boron, Reconvilier	Cantine/Depot	Commune municipale
10268	Reconvilier	Citerne	Commune municipale
10268	Reconvilier	Halle de Gymnastique	Commune municipale
10268	Reconvilier	Collège	Commune municipale
14229	Reconvilier, St-Léonard		Commune municipale
19102	Au Perchat, Reconvilier		Commune municipale
21342	Les grands Champs, Reconvilier		Commune municipale
22119	Reconvilier, Sur le Bochet		Commune municipale
29954	Haut de Spont, Reconvilier		Commune municipale
42606	Reconvilier	Salle des fêtes	Commune municipale
52887	Reconvilier, Rière St-Léonard		Commune municipale

B. Commune mixte de Saules

N° de parcelle	Situation	Type de bien	Propriétaire
16	Milieu du Village, Saules		Commune mixte
26	Champ de l'Age, La Citadelle, Les Courtes Raies, Milieu du Village, Oeuches		Commune mixte
26	Champ de l'Age, La Citadelle, Les Courtes Raies, Milieu du Village, Oeuches	Habitation/grange	Commune mixte
27	Anc.che.Loveresse à Montagne		Commune mixte
29	Les Côtattes		Commune mixte
35	Derrière les Saignes		Bourgeoisie
36	Les Courtes Raies, Saules, Sur le Moulin		Commune mixte
37	Derrière les Saignes		Commune mixte
42	Dô l'Eau		Bourgeoisie
46	La Rive		Commune mixte
47	La Rive		Bourgeoisie
48	Varenne		Commune mixte
56	Champ Mouton, Clos delà de l'Eau, Sur le petit Bruye		Commune mixte
57	Varenne		Bourgeoisie
61	Champ Lardon, Champ Mouton		Commune mixte
83	Combe de Joseveron, Echert Nicot, Oeuches dessus, Saules		Commune mixte
86	Champ de l'Age, Saules		Commune mixte
92	Maureux		Commune mixte
94	Champ du fie Poirier		Commune mixte
98	Rondue Craponnat		Commune mixte
99	La Varsanne		Commune mixte
101	Champ du fie Poirier, Dô Charrière, Maureux, Sur le Pré Couliay		Commune mixte
103	Sur le Pré Couliay		Commune mixte
105	Champ Bassin		Commune mixte
106	Chêne		Bourgeoisie
108	Chêne		Bourgeoisie
109	Sur le Pré Couliay		Commune mixte
111	Champ Bassin, Dô Charrière		Commune mixte
112	Clos Rapon, Saules		Commune mixte
113	Clos Rapon, Saules		Commune mixte
113	Clos Rapon, Saules	Ecole	Commune mixte
113	Clos Rapon, Saules	Garage	Commune mixte
113	Clos Rapon, Saules	Station transformatrice	Commune mixte
117	Clos Rapon, Saules	Habitation/commerce	Commune mixte
118	Noparton, Saules		Bourgeoisie
124	Clos Rapon, Saules	Remise	Commune mixte
124	Clos Rapon, Saules	Hangar a Bois	Commune mixte
131	Champ au Maire		Commune mixte

132	Champ au Maire, Champ des Vies, Champ l'Allemand, Creux Brégie, Les		Commune mixte
134	Les Cournireux		Commune mixte
136	Champ au Maire, Champ dô Saules		Commune mixte
138	Champ au Maire		Commune mixte
139	Champ dô Saules		Commune mixte
141	Champ des Vies, Champ dô Saules, Champ l'Allemand, Creux Brégie, Saules		Commune mixte
146	Champ Varnie, Clos Chegnat, Fond de la Varsanne, Fond des Prés, Les Prés		Commune mixte
149	Fond de la Varsanne, Fond des Prés, Les Prés delà de l'Eau, Saules		Commune mixte
150	La Varsanne, Les Saignes		Bourgeoisie
151	La Varsanne		Commune mixte
154	La Varsanne		Bourgeoisie
156	La Varsanne		Bourgeoisie
160	La Varsanne		Bourgeoisie
167	Bois au Prince, Câble, La Joux, Sous pré Tournai, Sur la Rive du Cerisier	Bâtiment des Puits	Bourgeoisie
176	Pré Seyenay		Commune mixte
177	Les Craux		Bourgeoisie
179	Les Craux		Bourgeoisie
180	Les Craux		Commune mixte
181	Les Craux		Bourgeoisie
182	Les Craux		Commune mixte
184	Les Craux		Bourgeoisie
185	Les Craux		Bourgeoisie
222	Pré Bendit		Commune mixte
230	Ch.de Saules à Souboz, Sous la Joux		Commune mixte
231	Ch.de Saules à Sornetan		Commune mixte
339	Anc.ch.Saules à Montagne		Commune mixte
377	Montagne de Saules		Commune mixte
378	Montagne de Saules		Commune mixte
384	Champ de l'Age, Saules		Commune mixte
389	Milieu du Village, Saules		Commune mixte
390	Champ du fie Poirier		Commune mixte
391	Clos delà de l'Eau, La Rive, Saules		Commune mixte
392	Sur la Rive du Cerisier		Bourgeoisie
394	Anc.ch.Saules à Montagne, Bois au Prince, Combe des Peux, Côtes des Combes	Réservoir 2	Bourgeoisie
394	Anc.ch.Saules à Montagne, Bois au Prince, Combe des Peux, Côtes des Combes		Bourgeoisie
394	Anc.ch.Saules à Montagne, Bois au Prince, Combe des Peux, Côtes des Combes	Rûcher	Bourgeoisie
394	Anc.ch.Saules à Montagne, Bois au Prince, Combe des Peux, Côtes des Combes	Ciblerie	Bourgeoisie
394	Anc.ch.Saules à Montagne, Bois au Prince, Combe des Peux, Côtes des Combes	Reservoir 1	Bourgeoisie

394	Anc.ch.Saules à Montagne, Bois au Prince, Combe des Peux, Côtes des Combes	Stand de tir	Bourgeoisie
394	Anc.ch.Saules à Montagne, Bois au Prince, Combe des Peux, Côtes des Combes	Remise	Bourgeoisie
396	Pré Seyenay		Commune mixte